

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

CCHS à l'école de la protection de l'enfance

EN vue de leur donner des rudiments nécessaires à leurs actions sur le terrain, les animateurs de la prévention de la maltraitance en milieu scolaire reçoivent, depuis hier, une formation à l'initiative de l'Ong Cri de cœur en partenariat avec l'Unicef.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

POUR assurer le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant, il incombe aux États d'établir un système de protection pour l'enfance. "Un système efficace comprend des lois, des politiques, des procédures et des pratiques destinées à prévenir et à lutter efficacement contre les divers problèmes de maltraitance, de violence et de discrimination qui peuvent nuire au bien-être des enfants".

Le Gabon a mis en place un cadre légal qui permet de sécuriser l'enfant et le protéger des différentes formes de violences. C'est pour maîtriser ces dispositions légales que l'Organisation non gouvernementale Cri de cœur contre le harcèlement en milieu scolaire (CCHS), en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), organise une formation des animateurs sur la prévention des violences en milieu scolaire au siège de la Croix-Rouge gabonaise. Dans quelques jours, les soldats de CCHS silloneront les établissements scolaires, afin de débusquer les enfants victimes de violence.

Avant d'aller au front, il leur faut acquérir les rudiments, capables de les accompagner dans cette bataille. C'est tout le mérite de cette formation au cours de laquelle Greta Marat Abila, directeur des Affaires sociales et de la protection de l'enfant, a mis en évidence le contenu de la convention relative aux droits de l'Enfant. "Plusieurs dispositions sont prises dans le cadre de la protection de l'enfant. Il y a des dispositions concernant les procédures à suivre en matière de violences sur les enfants", prévient cette femme de loi.

Quelle est la procédure à suivre

face à un cas de maltraitance ? Il faut, identifier le problème, écouter l'enfant qui peut être victime, auteur ou témoin, prendre une décision, c'est-à-dire dénoncer chez les services compétents. La police, la gendarmerie, les juridictions pour mineurs, sont des services auprès desquels il faut se rapprocher en cas de détection de maltraitance.

Ce mardi, la formation sera axée sur la santé sexuelle de la reproduction, les violences sexuelles et leur impact sur la santé des enfants en milieu scolaire. A partir de jeudi, les participants silloneront les établissements scolaires et secondaires.



Un instantané de la formation des animateurs sur la prévention des violences en milieu scolaire au siège de la Croix-Rouge gabonaise.

Droits de l'enfant : engagements renouvelés

Prissilia.M.MOUIITY
Libreville/Gabon

LES acteurs de la protection de l'enfant ont célébré, sous le thème "Continuons à lutter contre les violences en milieu scolaire", en différé vendredi dernier à Libreville, au lycée national Léon-Mba (LNLN), la Journée internationale des droits de l'enfant commémorée tous les 20 novembre. Représentants d'organismes internationaux et d'institutions gabonaises ont pris part à cette rencontre marquant aussi le 30e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. C'était l'occasion pour tout ce beau monde de célébrer les enfants et de réitérer leur engagement à protéger les droits de chaque enfant : droits à la protection, à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'information...

Les enfants, cette frange vulnérable de la population, seraient encore victimes d'injustices, de maltraitance, d'exclusion sociale... Ainsi, en réponse au problème de violation de leurs droits, le Gabon a adopté la Convention des droits de l'enfant (CDE). "Le Gabon, État partie à la CDE depuis 1994, n'a eu de cesse de promouvoir les droits de l'enfant et de mettre en place les politiques, les programmes, les lois et les services nécessaires à les réaliser. Ce cadre juridique témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'assurer la justice et l'équité", a fait savoir Stephan Grieb, représentant du Fonds des Nations unies pour la protection de l'enfant (Unicef) au Gabon. Aussi, la mise en place des sous-comités pour les droits de l'enfant au sein du Sénat et de l'Assemblée nationale et leurs actions tangibles de plaidoyer



Les violences en milieu scolaire au cœur des échanges au lycée Léon-Mba.

serait-elle également une preuve supplémentaire de l'intérêt accordé à l'enfant au Gabon et auprès de tous les décideurs.

"Ces sous-comités permettent davantage au pouvoir législatif d'avoir la capacité institution-

nelle, dans chaque domaine de son intervention, de défendre les droits de l'enfant à travers les lois qu'il vote", a indiqué Eugénie Félicité Sakoussou, représentant des sous-comités pour les droits des enfants au Parlement.